

# CONSEIL MUNICIPAL

CHATELUS LE MARCHEIX  
Conseil du 24 Mars 2021, 19h00

**Présents :** Alain PEYLE , Philippe RIOT, Yohan RIDOUX, Odile COJEAN, Roselyne RONDEAU, Jérôme LEGAY, Pascal HAURY

**Absents excusés :** Alain BERTRAND, Christiane LEGAY,

**Secrétaire de séance :** Pascal Haury

**Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.**

**Début de la séance à 19h00.**

Il n'a pas été possible de voter le budget principal car il manquait le compte de Gestion 2020.

Le budget de la chaufferie a été refusé.

La signature sur les factures de la cantine doit être changée, mise à jour à faire et vérifier la signature sur les autres factures.

Délibération 1 : Vote des taux d'impositions.

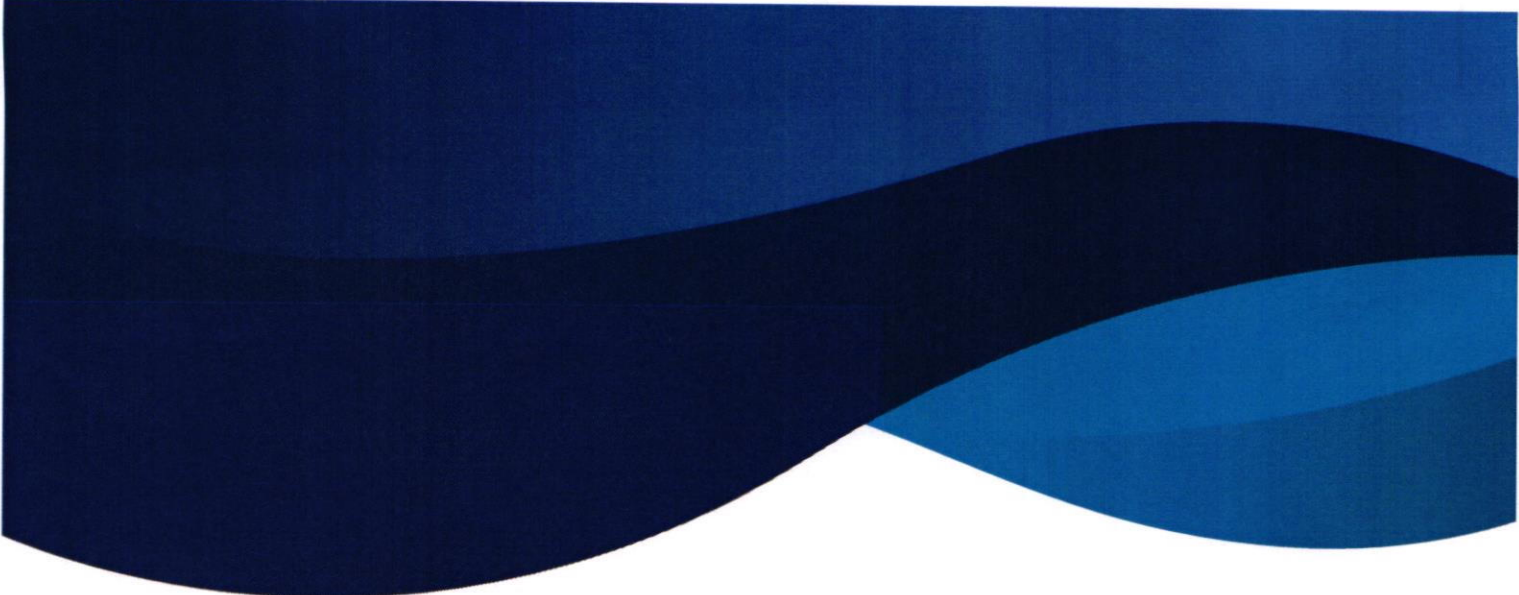
Les membres du conseil ont parlé d'augmenter la taxe d'habitation.

Augmentation de 0,3% sur la taxe foncière bâti de 12,7 à 13% : 7 membres ont voté pour, 1 contre, 1 vote abstention

Monsieur le Maire et ses conseillers ont voté à l'unanimité pour le maintien de la taxe foncière non bâti.

Délibération 2 : Vote des subventions aux associations

- Les Moussus du Thaurion : 4,000.00€
- Les Lecteurs de Châtelus-le-Marcheix : 20,000.00€
- GVA Bénévent : 50.00€
- Jeunes Agriculteurs : 50€

- 
- Amicale des sapeurs-pompiers Grand Bourg : 50.00€
  - Jeunes sapeurs-pompiers de Bourgneuf : 100.00€
  - Association Châtelus Historique : 500€
  - Auberge de Châtelus : 2,000.00€

Total : 27,500.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 8 votes pour, 1 vote contre.

Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations indiquées ci-dessus pour une somme totale de 27,500.00€

#### Délibération 3 : Tarifs de location des gîtes

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'examiner chaque année les tarifs des hébergements touristiques de la commune.

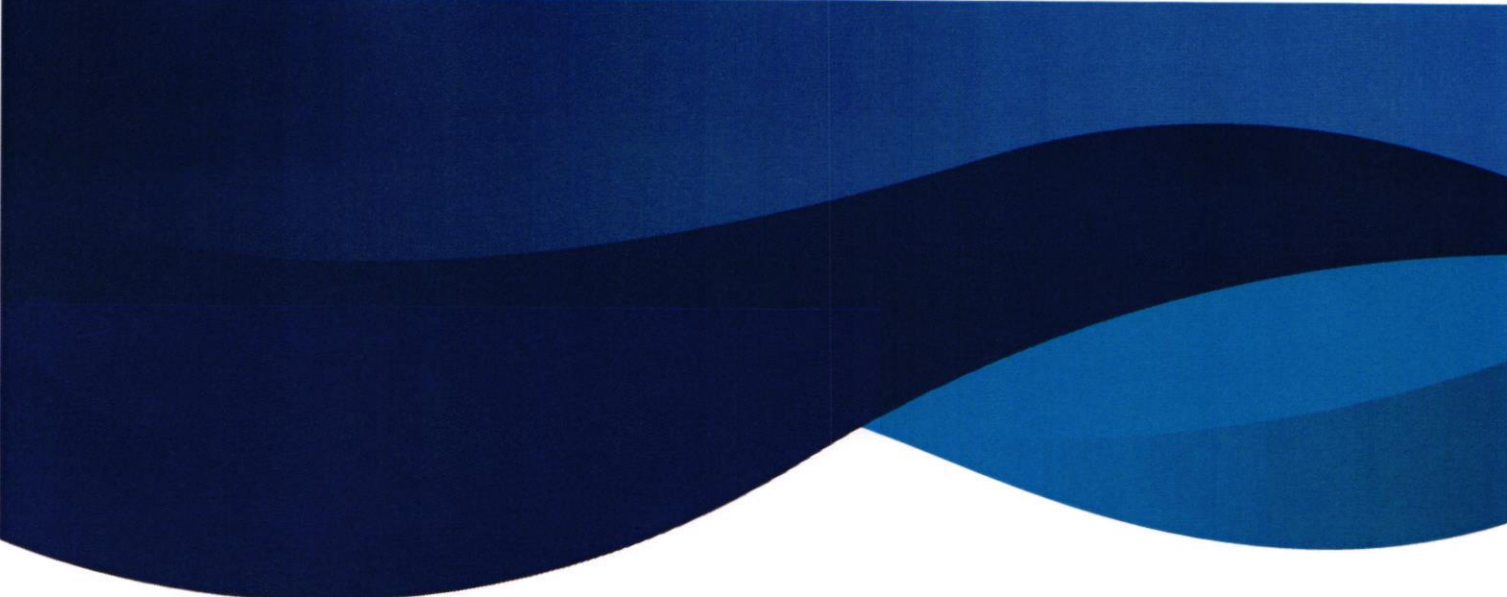
La nuitée seule haute saison dans un gîte 6 places a été modifiée au prix de 110,00€ afin de limiter les petits séjours et de privilégier la location à la semaine.

Les 9 membres du conseil ont voté pour.

#### Délibération 4 : Tarifs du camping et du gîte d'étape

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'examiner chaque année les tarifs des hébergements touristiques de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location suivants pour l'année 2021 :



### Terrain de camping

Par personne et par nuitée : 5,00€

Branchement électrique par nuitée : 2,00€

Enfant de moins de 12 ans : Gratuit

### Gîte d'étape

Par personne par nuitée : 10,00€

Les 9 membres du conseil ont voté pour.

### Délibération 5 : les transports Scolaires et délibération de la convention

Monsieur le Maire indique qu'en tant qu'Autorité Organisatrice des transports scolaire, la Région Nouvelle Aquitaine propose d'approuver la convention ayant pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue aux Autorité Organisatrices de 2<sup>nd</sup> rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la Convention et l'avenant n° 1 de la délégation de la compétence transports scolaires
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier

Pour le transport scolaire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le paiement de la part communale soit 7 589,78€ au titre de l'année scolaire établie sur la base de 15% des sommes versées aux transporteurs pour la période du 2 Septembre 2019 au 4 Juillet 2020